

# LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR

MERCIER & C<sup>ie</sup>, EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

MARDI, 9 MARS 1880.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
9 mars 1880.

LE

## Château des Abymes

PAR RAOUL DE NAVRY.

(SUITE.)

—Suis-je obligé d'y croire ?  
—Je ne sais pas qu'il ait jamais menti.

—Tu le défends contre moi demanda Danglès.

Léa fit un signe affirmatif.  
—Tu sais cependant qu'il peut me perdre.

—Il t'offre un moyen de salut.

—Et si je le repousse ?

—Alors, fit Léa, tu seras perdu.

—Tu dis ces mots presque froidement.

J'ai versé toutes mes larmes.

—Oh ! fit Tiburce, le malheur qui me frappe m'aura appris que personne ne m'aime !

—Si, je t'aimais ? fit Léa d'une voix vibrante ; je t'aimais, parce que nous nous ressemblions, du moins je le croyais alors mais maintenant que je sais ce que tu es, il n'y a plus rien de commun entre nous. Je cacherais ton crime, je ne saurais plus aimer un assassin... Entre nous deux, tu trouveras éternellement le cadavre d'Antoine Refus.

Un cri terrible fut alors poussé par un troisième personnage ; Léa et son frère tournèrent la tête en même temps.

Le vieil intendant qui, refusant de se faire annoncer était entré sans être entendu par ses enfants venait de tomber de toute sa hauteur sur le sol.

Léa s'avança la première et s'efforça de soulever le vieillard dans ses bras. Mais elle ne put y réussir, et Tiburce l'aida à transporter son père sur le lit de la chambre voisine.

La face du vieillard était injectée de sang, et sans nul doute, les mots terribles qu'il venait d'entendre avaient provoqué une attaque d'apoplexie.

Tiburce demeurait immobile devant cette couche funèbre. Léa détacha la cravate de son père, et s'efforça de le rappeler à la vie.

—Un médecin, dit-elle, fait venir un médecin ?

Tiburce sonna et un valet de chambre parut.

—Un médecin ! le premier que vous rencontrerez, fit Tiburce.

Dix minutes après, par un de ces hasards qui sont des rencontres de la Providence, Xavier franchissait le seuil de l'appartement de Tiburce Danglès.

Il se trouvait dans une grande pharmacie, quand le valet de chambre de Tiburce,

n'ayant point trouvé le médecin ordinaire de la maison, entra dans cette pharmacie afin de demander l'adresse d'un docteur.

Xavier apprenant qu'il s'agissait du vieil intendant dont la probité lui était connue, s'empressa de suivre le domestique, sans s'inquiéter de la façon dont il serait reçu par Tiburce. Du moment qu'il s'agissait de remplir un devoir professionnel, il se sentait prêt à tout braver.

Tiburce devint d'une pâleur mortelle en le reconnaissant.

—Je ne vous ai point appelé, monsieur, lui dit-il, que voulez vous ?

—Soulager un souffrant, sauver peut-être un homme qui se meurt.

—Je n'ai que faire d'un charlatan près de lui !

—Monsieur, répondit froidement Xavier Argenal, dès que votre médecin habituel ou tel de mes confrères qu'il vous plaira de mander se présentera, je me retirerai. Mais il se trouve ici un homme en péril, et mon devoir est de le soigner sans m'inquiéter de son nom, ni de son entourage.

Xavier prit sa trousse dans sa poche, releva rapidement la manche de la chemise de Jean Danglès, puis s'adressant à Léa :

—Mademoiselle, dit-il, une cuvette, des ligatures...

Léa venait de recouvrir son sang froid. Elle courut à la chambre voisine, y prit une cuvette de cristal de Bohême, revint près de Xavier, s'agenouilla et la tendit au-dessus du bras du vieillard.

Xavier piqua la veine, et lentement, goutte à goutte, un sang épais et noir se mit à couler.

Alors seulement le médecin respira.

Léa déchira son mouchoir ; et le bras du malade étant bandé, le souffle rentra dans la poitrine de l'intendant, ses paupières battirent, puis il rouvrit les yeux.

—Pourquoi ne suis-je pas mort ? demanda-t-il.

Léa seule entendit cette parole d'espérance.

—Mademoiselle, reprit Xavier, en évitant de s'adresser à Tiburce, ma présence n'est plus nécessaire ici... Épargnez à votre père les émotions graves, douloureuses... Sa vie tient encore à un fil... m'avez-vous... Je ne doute point que bientôt votre médecin ne vienne ; dans tous les cas, je me tiens à votre disposition.

—Merci, monsieur, merci ! répondit Léa en le reconduisant.

—N'avez-vous rien à faire dire à Rémy Posquères ?

—Bien encore... vous lui apprendrez ce qui vient de se passer.

—Du courage, mademoiselle !

—Docteur, reprit Léa en posant la main sur le bras de Xavier, revenez ce soir, revenez entendez-vous. Je vais faire transporter mon père dans mon appartement, et vous le soignerez chez moi... J'ai peur, ne voyez-vous point que je tremble... Vous êtes un honnête homme, l'ami de Rémy Posquères, venez, venez...

—Je suis à vos ordres, mademoiselle.

Léa rentra dans la chambre de Tiburce.

Le vieillard se trouvait en ce moment assis sur son lit. Entouré de linges sanglants, il semblait que lui-même venait d'être frappé d'une blessure mortelle. Tiburce debout au pied du lit, tenait ses regards rivés sur son père. Il lui semblait ne pouvoir détacher ses yeux de cet homme exsangue et de ses draps maculés de taches rouges qui lui rappelaient les flaques de sang qui, trois ans auparavant, couvraient une petite place de la route de Luzancy à La Ferté.

Le vieillard étendit le bras garni de bandelettes, et fit signe à Tiburce d'approcher.

—Vous m'avez tué, lui dit-il, aussi sûrement que le pauvre Antoine Refus est tombé sous votre couteau... J'étais là, j'ai tout entendu... Les morts ne ressuscitent pas, et vous ne pouvez rendre la vie au notaire de Nanteuil... Vous ferez ses enfants riches, et vous assurerez une pension à sa veuve... Ségaud vous imposera ses volontés... le vouloir de Ségaud sera une loi pour moi, pour vous, pour elle... Quant au comte, vous restituerez, jusqu'au dernier franc, jusqu'au dernier centime... Je le veux ! entendez-vous, je le veux... A partir de cette heure, je ne vous connais plus... Je vous renie, Dieu vous maudira et vous marquera au front, comme il marque les meurtriers... Obéirez-vous ?

—J'obéirai, mon père, répondit Tiburce.

—Remettez moi l'argent volé, je le remettrai moi-même au comte.

—Cela est impossible aujourd'hui... Il me faut le temps de négocier des valeurs.

—Je vous donne cinq jours et j'irai, dans trois, prévenir le comte.

—Vous lui avouerez...

—Je me courrai devant lui les genoux en terre, et je lui dirai : Monsieur le comte, Dieu m'a châtié, il m'a donné pour fils un misérable... reprenez cet or, et si votre cœur de chrétien vous le conseille, épargnez-moi la honte, épargnez-moi l'échafaud.

—Ne faites pas cela, mon père ! s'écria Tiburce, ne le faites pas !

—Je le ferai. Et maintenant sortez... songez que, dans cinq jours, vous devez me remettre un million...

—J'obéirai, répéta de nouveau Tiburce.

XX

LE DEUIL DU VIEUX DANGLÈS

Au pavillon de Mlle Louise-Gonzague de Montgrand, la vie s'écoulait paisible et douce. L'épreuve, si amère qu'elle fût pour le comte et pour sa femme, avait été acceptée avec le calme qui convient aux âmes véritablement convaincues que l'épreuve tombe de la main de Dieu. Mlle Louise-Gonzague avait mis une délicatesse et un tact admirables dans les arrangements de famille qu'elle avait dû prendre. Sans faire aucun étalage de générosité et de grandeur d'âme elle avait partagé le luxe modeste dont elle était entourée. Le pavillon suffisait pour tous, l'unique voiture de la vieille fille était réservée pour les dames ; le comte et son fils allaient à pied. La maison tenue avec un ordre parfait gardait une dignité paisible. Le vieux Mathias se multipliait, et restait uniquement au service de ses maîtres. Les revenus des deux cent mille francs échappés au dépenses personnelles des Montgrand, à la toilette, mais plus encore aux charités de la comtesse et de sa fille. Ces nobles cœurs ne s'étaient jamais mieux aimés, et si la tristesse se lisait parfois sur le front du comte, ou si le reflet d'une préoccupation traversait le regard de Mme de Montgrand, c'est que tous deux songeaient à leur fils.

Ils ne semblaient point se préoccuper du sort de Paule. Elle paraissait si peu faite pour le monde qu'ils oublièrent de lui ménager une place.

Paule, cet ange visible du foyer, ne pouvait les quitter pour se créer ailleurs une famille ; après avoir fait leur joie, elle devait aller à Dieu. Elle ne le disait point cependant. Rien dans sa conduite ne trahissait une résolution prise. Paule restait douce, paisible, souriante, sans rigidité affectée, sans ascétisme absorbant. Elle trouvait qu'elle devait non-seulement le respect et l'amour à son père et à sa mère, mais encore le sourire qui les rendait heureux, la grâce qui rayonnait autour d'elle.

Et cependant, Paule avait des heures de souci. Quand elle songeait à son frère, elle devenait triste. Tancrède n'avait point encore choisi de position.

Il semblait flotter dans l'incertitude, et plus d'une fois sa sœur lut le découragement sur son visage. Il étudiait beaucoup, obstinément, comme s'il voulait acquérir une somme d'érudition déterminée avant de décider qu'elle serait sa carrière. Aux premières questions que lui adressa son père à ce sujet, il répondit

d'une façon évasive ; mais un jour que Paule à son tour le voulut interroger, il la supplia de ne point lui demander son secret.

—J'en étais sûre, s'écria Paule, tu me caches quelque chose. Va, tu ne m'aimes pas comme je t'aime, Tancrède, car jamais moi je ne garderais le courage de taire un souhait ou un chagrin.

—Elle lui prit doucement les mains :

—C'est donc bien grave ? fit-elle.

—Grave comme une folie et un malheur.

—Si tu prenais conseil de mon père ?

—Il me blâmerait.

—Et de ma mère ?

—Elle s'attristerait avec moi.

[A continuer.]

## Deménagement.

M. L. S. RIVET, barbier, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général de Lévis, qu'il a

Transporté son établissement de barbier, dans sa résidence

piéd de la Côte Labadie, magasin voisin de M. O. Vallières, orfèvre,

Pour d'ici au 1er mai prochain.

réduction de prix : Coupe de cheveux pour enfants 7 cents.  
14 janv. 1880.

## Moulins à Coudre.

Avez-vous besoin d'un bon moulin à coudre ? Dans ce cas adressez-vous à MM. TRUDEL & ROUTHIER, libraires et agents pour les Moulins à Coudre WANZER, ROYAL & SINGER. Les machines sont garanties et les conditions d'achat très avantageuses. On trouvera au même magasin des aiguilles pour tous les moulins en usage dans cette ville, de l'huile, des navettes, des bobines, etc. Avant d'acheter un moulin ailleurs, vous êtes invité à aller voir ceux qui sont au magasin de

MM. TRUDEL & ROUTHIER,  
24, Côte du Passage, Lévis.

## Encadrement.

Vu que les fêtes de NOËL et du JOUR DE L'AN à proximité, nous avons profité de l'occasion pour faire venir des moulures de toutes sortes. Nous pouvons faire les CADRES à des prix excessivement bas ; en conséquence, d'ici à un mois, nous nous occuperons spécialement de cette branche de commerce, et ferons les cadres avec une grande réduction de prix. Nous avons aussi un grand assortiment de mottes, carton troué, etc.

TRUDEL & ROUTHIER,  
Libraires,  
No. 24, Côte du Passage, Lévis.

## Maisons à louer

Une belle maison à deux étages, située sur la rue Commerciale, No 97. Le bas de cette maison peut servir à un magasin. Il y a aussi un grand hangar et une cave.

—Une autre maison située sur la même rue, No 93, est à vendre ou à louer.

—Un logement, comprenant le bas d'une maison, sur la rue Commerciale, No 96, est aussi à louer. Pour plus amples informations s'adresser à

M. S. THOMPSON,  
Surintendant des chemins  
rue Commerciale No. 96.

LÉVIS, 9 MARS 1880

CONTESTATION DE PORT-NEUF

Le jugement qui a été rendu hier dans la cause de l'élection contestée de Portneuf, renvoyant la pétition avec dépens, a pris le public par surprise et a fait le sujet de bien des commentaires, dans la rue et au palais. Aussi l'incident qui a terminé cette célèbre cause n'a pas été le moins piquant de tous ceux qui en ont marqué les diverses phases, et n'est pas de nature à relever le banc de Québec du discrédit dans lequel il est tombé depuis quelques années.

De fait, nous n'avons jamais rien vu de plus dégoûtant que la scène à laquelle le public a été convié et qui s'est jouée sous ses yeux, une heure durant, dans les salles du palais de justice. Nous racontons sans commentaires.

A midi, le public qui était dans l'attente depuis dix heures et demie, heure pour laquelle le jugement avait été annoncé, voit entrer dans la salle trois juges, dont deux se traînent misérablement, sous le poids de leurs infirmités physiques, et viennent prendre place successivement sur les sièges fait exprès pour endormir les douleurs corporelles et intellectuelles.

L'un d'eux, qui semble s'éveiller d'un long assoupissement, balbutie quelques phrases inintelligibles, à travers lesquelles nous croyons comprendre qu'il diffère de l'opinion de la majorité de la cour, et opine en faveur du maintien de la pétition. Ce premier acte dure cinq à six minutes.

Le second déclare qu'il est fort surpris des remarques de son honorable collègue, vu qu'il avait été chargé de préparer un jugement tout opposé, et d'exprimer l'opinion unanime de la cour contre le maintien de la pétition. Il ajoute qu'il n'y a rien dans la pétition, pas l'ombre d'une preuve pour incriminer le défendeur ou ses agents, et met tant d'ardeur à le dire qu'il oublie de le prouver. Pas un seul commentaire sur cette preuve que les avocats avaient mis deux jours à disséquer. Belle fiche de consolation pour des parties qui auront quatre mille piastres de frais à payer!

Le troisième secoue péniblement sa somnolence, cherche à découvrir la raison de toute cette mise en scène, et, pendant que les membres du barreau laissent leurs sièges pour aller recueillir ce qui s'annonce comme le fruit d'un grand effort, il laisse échapper ces mots: *I concur in the judgment throughout.*

Si celui-là a lu seulement une traître page du dossier nous voulons être fouettés.

Puis toute cette scène se termine par une prise aux cheveux à laquelle le public et le barreau, réunis autour du banc, assistent ébahis, l'un disant à l'autre qu'il a changé d'opinion une heure avant de monter sur le banc, l'autre répondant qu'il a compris que les trois juges voulaient maintenir la pétition, et le troisième disant que le premier avait raison.

Il est notoire que deux des juges qui ont pris part au jugement sont dans deux districts respectifs, sous le coup de dénonciations très graves d'impotence physique et intellectuelle, et qu'ils ont cessé de fait d'administrer la justice dans leurs districts. Comment il se fait que sous ces circonstances, on ait pu leur confier une cause qui par sa nature même impose un travail considérable, et demandait une intelligence lucide, un caractère virgile des attitudes de la désespérance? Nous l'ignorons. Mais s'il y a un pouvoir chargé de veiller au maintien du prestige et du respect dont la magistrature doit être entra-

née pour commander la confiance des justiciables, nous espérons que ce pouvoir demandera compte à qui de droit de ce crime de lèse-justice, et qu'il prendra promptement les moyens de prévenir le retour d'exhibitions désolantes comme celle qui a été offerte hier au public.

On nous informe que toute la responsabilité de la constitution de ce tribunal invalide doit retomber sur le juge-en-chef. Si tel est le cas, il a richement mérité l'honorable retraite que lui ont valu ses longs services et qu'il s'obstine à refuser. Il a pris dans tous les cas, vis-à-vis du public, une sérieuse responsabilité, et compromis gravement la réputation de sagesse que d'aucuns s'obstinent à lui reconnaître.

Quant au mérite de la cause nous n'en disons rien parce que cela n'est pas de notre compétence. Tout ce que nous savons, c'est que le moins étonné de ce dévouement n'est pas M. Langelier, qui avait bouclé ses malles depuis longtemps, et dont les amis entonnaient librement le *libéra*.

TROP ZELE

L'Union des Cantons de l'Est a été piquée au vif par nos remarques de l'autre jour. Notre confrère consacre deux colonnes à nous dire qu'il est conservateur, qu'il a toujours toujours travaillé pour le parti conservateur et que pour ainsi dire, il n'y a que ses services qui soient dignes d'être récompensés. Voilà, à peu près le résumé de son article.

Nous ne voulons pas continuer plus longtemps cette discussion; nous dirons seulement à notre confrère qu'il peut se rassurer sur notre fermeté dans nos principes et que, si nous ne proclamons aussi bruyamment que lui notre attachement au seul parti qui soit capable de gouverner le pays à l'heure actuelle, nous n'en sommes pas, pour cela, moins convaincu. Il n'est pas nécessaire pour travailler efficacement au succès d'une cause, d'aller vanter partout son dévouement et crier bien haut que l'on est la seule cause du succès, non, un peu plus de modération et moins de fanfaronnerie, le plus souvent n'en réussissent que mieux.

Nous disions que le rédacteur de l'Union semblait vouloir semer la division dans nos rangs; ce reproche a blessé notre confrère, et de fait, nous ne le lui adressons pas pour lui faire plaisir; mais qu'il nous soit permis de lui dire qu'il ne prend pas les moyens de rallier tous les amis. Ce n'est pas, quand les soldats murmurent contre leur chef que la discipline est bien observée.

L'Union qui nous reproche d'être trop indulgent envers les ministres s'exprime ainsi:

"Nous voulons que le ministère exécute les promesses faites aux amis dans l'opposition et avant le coup d'état."

"Nous voulons qu'il ne tolère pas plus longtemps une longue série d'injustices commises par Joly et qu'il devait réparer, mais qu'il ne répare pas."

Notre confrère, s'il avait voulu s'en donner la peine, aurait pu constater par nos articles, que nous avons manifesté, à maintes reprises les mêmes opinions; nous avons demandé, bien souvent, qu'on réparât les injustices de l'administration Joly, et c'est postérieurement à cela que nous n'avons cessé de demander le rétablissement de la cour à Lévis, c'est pour cela que nous nous sommes réjoui, en voyant qu'on avait destitué M. Pacaud, lequel avait été nommé illégalement par un gouvernement illégal.

Pourtant notre confrère, n'a pas été satisfait de cette destitution et qu'il ne cesse de demander la réparati-

on des injustices, bien loin d'approuver cet acte de fermeté de la part du gouvernement, il nous dit (en gros caractères) ce qu'il en pense!

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 8 mars.

L'Orateur prend son siège à 3 h. p. m.

M. TILLEY présente un message de la part de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant les estimés pour l'année fiscale, et Sir John présente un rapport renfermant les instructions royales.

M. BOWELL présente un rapport concernant les exportations pour les derniers six mois de l'année 1879.

M. Ives présente un bill pourvu à ce que les personnes accusées d'assaut simple, soient entendues comme témoins compétents. Ce projet de loi pourvoit à ce que le défendeur soit examiné dans toutes les causes de délit.

En réponse à M. Domville, Sir John dit que la question pour établir une ligne de steamers depuis St. Jean, N. B., jusqu'à Panama, et touchant aux Indes Occidentales, était sous la considération du gouvernement.

Ce n'est pas l'intention du gouvernement de soumettre aucune mesure pour rémanation de police sur la vie.

SIR JOHN déclare que ce n'est pas l'intention du gouvernement d'établir un sifflet à brouillard à l'entrée du havre de Shelburne N. E. non plus qu'une cloche de signal au port Lafourche.

SIR CHS. TUPPER déclare que c'est l'intention du gouvernement d'établir des stations à St. François, St. Pierre et de réparer la station de St. François.

M. LANDRY fait motion demandant un rapport au sujet de l'arpentage fait en 1879 relativement à l'embranchement de l'Intercolonial pour relier St. Michel St. Charles et Lévis et démontre l'importance de cet embranchement.

SIR CHS. TUPPER dit que la question est très-importante et c'est avec plaisir qu'il soumettra tous les documents demandés.

M. ANGERS dit que le gouvernement après avoir décidé l'année dernière d'acheter la partie du chemin entre la Rivière-du-Loup et Lévis, ne pouvait pas se refuser à cette motion. Il n'était que naturel d'établir une communication entre St. Charles et le fleuve St. Laurent. Que la construction de cet embranchement allégerait la distance de Halifax à Ottawa d'environ 84 milles.

M. MOUSSEAU demande un rapport au sujet des Vétérans de 1812.

M. CAMERON (Huron) dit qu'il serait désirable de fixer le salaire des juges de comté.

SIR JOHN dit que ce n'était pas l'intention du gouvernement de nommer de nouveaux juges de comté à moins que ce ne fut pour remplacer des anciens devenus incompetents.

Il rappelle le débat en chambre au sujet du juge de Leeds & Greenville.

Qu'il avait déclaré que ce juge était en état d'exercer ses fonctions, alors et nul doute qu'il l'était aujourd'hui. Il dit qu'il y avait plusieurs comtés qui avaient demandé des améliorations dans le système judiciaire des comtés et fait l'éloge de ce système.

M. BEAUCHESNE fait motion pour un rapport donnant le nom des ingénieurs et des arpenteurs à Carleton et Bonaventure.

M. SNOWBALL demande un rapport démontrant l'échelle des prix pour le transport du fret depuis Chicago jusqu'aux Provinces Maritimes.

M. CARLTON fait motion pour un état détaillé des dépenses faites au montant de \$533.33 sous le titre de dépenses contingentes. Adopté.

M. ROBERTSON (Shelburne) fait motion pour avoir la correspondance et les pétitions concernant l'érection d'un sifflet pour la brume à l'entrée du port à Shelburne. Adopté.

M. PERRAULT fait motion pour un état de la quantité de sucre dans le comté de Charlevoix, entre le 1er janvier 1877 et le 1er janvier 1880. Adopté.

SIR R. CARTWRIGHT fait motion pour un retour démontrant les revenus et dépenses chargés au fond consolidé durant les sept mois finissant le 1er

février, dans le cours des années 1879 et 1880. Adopté.

M. LANDRY fait motion pour avoir un état du nombre des employés sur la branche de la Rivière-du-Loup. Adopté.

M. PERRAULT fait motion pour un rapport de l'ingénieur qui a fait les explorations à la baie St. Paul, comté de Charlevoix, en vue de la construction d'un brise-lame en cet endroit.

M. SNOWBALL fait motion pour la correspondance concernant le contrat donné, la saison dernière, aux propriétaires du bateau à vapeur le "Sultan." Adopté.

M. TROW fait motion pour avoir un état des livres, pamphlets, papiers publiés comme documents officiels par le Département de l'Agriculture et de l'Intérieur depuis le 15 janvier 1879.

HON. M. POPE (Compton) dit qu'il est très difficile de fournir copies des papiers qu'ils ne sont pas encore imprimés.

M. TROW dit que certainement il pouvait être distribué des copies de tous les ouvrages dont on avait autorisé la publication.

HON. M. POPE dit qu'un certain nombre de brochures avait été publié, et que si le gouvernement le jugeait à propos, il en achèterait un certain nombre de copies.

SIR CHS. TUPPER dit que la chambre ne devrait pas adopter la motion telle que présentée.

HON. M. POPE espère que le ministre l'amènerait de manière à y inclure tous les ouvrages publiés et achetés par les gouvernements depuis 1875.

M. TROW dit qu'un pamphlet dernièrement acheté et mis en circulation par le gouvernement, donnait avis de terrains à vendre dans Dakota et Montana.

HON. M. POPE déclare que le gouvernement ne pouvait pas contrôler ceux qui publiaient des annonces dans les journaux.

La motion est amendée en rapport avec la suggestion de Hon. M. Pope, et adoptée.

M. OLIVER fait motion pour avoir la correspondance en rapport au transport des malles entre le bureau de poste d'Evelyn et la cité de Londres. Adoptée.

M. LANDRY fait motion pour la production de la correspondance concernant les stations du chemin de fer entre Lévis, Bellechasse et Montanogny.

M. DE COSMOS fait motion pour avoir un mémoire du bail à loyer du chemin de fer du Pacifique fait en 1870 à M. Marcus Smith, aussi les rapports des explorations faites pour un chemin de fer entre Esquimaux et Nanaimo. Adopté.

Sur motion de Sir Chas. Tupper, la Chambre s'ajourne à 10.15 hrs.

LE SUCRE D'ÉRABLE.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant les règles suivantes, à suivre par ceux qui veulent fabriquer le sucre d'érable avec profit. Nous devons ces bons conseils à notre ami M. Octave Cuisset:

10. Ne faites jamais usage de gouttières qui ont goût de sur ou qui sont exposé à le prendre.

20. N'employez jamais une personne inexpérimentée pour opérer l'entaillage de vos arbres: vos intérêts l'exigent.

30. Si vous voulez obtenir la plus grande quantité d'eau possible, il faut percer à environ un pouce de profondeur non compris l'écorce, et mettre deux gouttières par arbre de taille ordinaire et quatre pour les arbres très forts, dont deux de chaque côté, n'employant dans les deux cas que deux chaudières ou seaux.

40. Ne posez jamais vos chaudières sur le sol ou sur la neige, mais pondez les à la gouttière, de manière que le vent ne puisse disperser l'eau qui coule. Ne faites jamais usage de clous.

50. Échaudez toujours vos chaudrons ou seaux avant de vous en servir.

60. Si vous employez des seaux en bois, peignez-les en dedans et en dehors; cette précaution les empêchera de s'imprégner de sève, ce qui amènerait une acidité contraire au sucre. D'ailleurs, cette peinture ne peut occasionner aucun dommage.

70. Il est avantageux de couvrir les seaux pour éviter qu'il y tombe de la pluie, de la neige, des insectes, des feuilles, etc., toutes choses qui augmentent les difficultés du travail

et sont nuisible à la couleur et au bon goût du sucre.

80. L'eau doit être évaporée aussitôt que possible, car elle est exposée à s'altérer dès qu'elle se trouve en contact avec l'air.

90. La disposition la plus convenable pour l'évaporation est une chaudière à fond plat, divisée transversalement par des cloisons qui servent à contrarier la circulation des jus. Ces cloisons laissent alternativement un passage pour le courant d'eau qui arrive du côté opposé à l'état de sirop concentré.

100. Il est de rigueur d'avoir du bois sec et une bonne bâtisse.

110. Pour collecter avantagusement le jus, on se sert d'un tonneau fixé sur un traîneau appropriés. Les chemins sont tenus en bon ordre dans le bois pendant l'hiver afin de faciliter le travail au printemps.

LES JOURNALIERS DE NAVIRES.

Il est rumeur que les troubles qui eurent lieu l'année dernière entre les Sociétés Canadienne-Française et Irlandaise, pour le chargement des navires, vont probablement se répéter cette année. Il est regrettable que l'on n'en soit pas encore venu à des arrangements qui en satisfaisant chaque société empêcheraient tous les troubles.

Les Canadiens dans cette affaire, doivent montrer qu'ils sont indépendants, et procéder avec prudence. Nous espérons que l'on prendra les moyens nécessaires pour prévenir le retour des troubles qui ont failli prendre un caractère alarmant, durant l'année dernière.

NOUVELLE DE MONTREAL.

A neuf heures et 30 minutes, M. Charles Stuard, Parnell et John Dillon sont arrivés à la gare Bonaventure, hier soir, de leur voyage de l'Ouest.

Une députation est allée rencontrer à Vaudreuil les deux distingués visiteurs. Une foule immense attendait à la gare l'arrivée du train et quand M. Parnell se montra dans la portière du char il fut reçu par des applaudissements prolongés. Il prit place dans un magnifique sleigh décoré de pavillons et traîné par quatre chevaux blancs, il avait à ses côtés MM. Dillon et McNamee. Alors la procession aux flambeaux se mit en marche.

Cette procession suivit les rues St. Joseph, McCord, Wellington, McGill, Craig, monta la Côte St. Lambert de la par la rue St. Jacques et de là se rendit au St. Lawrence Hall.

Rendue à la rue McGill la foule défila les chevaux et posant des cordes traînèrent la voiture le reste du chemin jusqu'à l'hôtel au milieu des applaudissements frénétiques de la foule. Le nombre des flambeaux était de 5000 à 6000.

A l'hôtel les distingués visiteurs furent l'objet d'une grande ovation.

M. Parnell recevra demain au St. Lawrence Hall, et donnera demain soir, une conférence au Théâtre Royal. MM. Parnell et Dillon ont enchaînés de la réception qu'ils ont reçu à Montréal ils disent que c'est la plus belle qu'ils n'avaient encore reçue.

Les directeurs de la compagnie de télégraphie de Montréal se sont assemblés sous la présidence de Sir... Une enquête s'est ouverte hier, pour s'enquérir des faits qui ont causés la mort d'Hermine Nadeau, épouse de Octave Vailancourt.

Les médecins qui l'ont soignée s'accordent à dire qu'elle est morte d'une blessure causée par un chaudron ou de maitretiments. Une femme déclare que quelques jours auparavant le nommé Vailancourt dans une querelle qu'il avait eu avec sa femme se renversa sur une chaise; elle tomba malade aussitôt après et mourut quelques jours après. Un détective dit qu'il y a quelques temps avant le mort de sa femme, il avait été accusé pour un autre assaut sur sa femme, il jura qu'elle ne mourrait pas d'autres mains que des siennes. La mère de la défunte dépose que elle lui avait dit qu'elle avait reçu un coup mortel lorsque son mari se renversa sur une chaise, quelques jours auparavant. L'enquête est terminée.

COURRIER DE LEVIS.

Conseil de ville de Lévis.—Étaient présents: Messieurs les conseillers Lefrançois, Marquette, Demers, Cauchon, Roy et Desrochers.

En l'absence de Son Honneur le maire, M. Lefrançois fut appelé au fauteuil.

M. le secrétaire lut le procès verbal de la dernière assemblée qui fut adopté.

Lu une lettre d'un M. Tardif, faisant application pour la position d'ingénieur à la station du feu, rue Chabot. La position n'étant pas vacante cette application reste en suspens.

Retour des barrières.

Table with 3 columns: No., sem. fin., mars. Rows: No. 1 (22.00), No. 2 (8.00), No. 3 (10.00).

M. le conseiller Marquette propose que lorsque le conseil s'ajourne qu'il le soit d'ici à huit jours et à 8 heures au lieu 7 heures p. m. Adopté.

M. Marquette annonce au Conseil qu'il a eu une entrevue avec les principaux ingénieurs du Grand Tronc au sujet de la construction des quais et d'un élévateur près des quais du Grand Tronc et que M. Hickson le gérant désirant avoir une copie de la lettre concernant les avantages que la Corporation était disposée à donner aux particuliers ou à la compagnie qui construisaient les quais et l'élévateur projetés.

Indisposé.—Son Honneur le maire G. Couture de cette ville n'a pu présider hier soir la séance du conseil de ville par cause de maladie.

En retard.—Le convoi express du chemin de fer Intercolonial était, hier soir, en retard de trois heures et demi.

Comté de Chicoutimi.—La Chronique annonce que M. J. A. Gagné avocat de Chicoutimi sera le candidat libéral à la prochaine élection.

Petite vérole.—On nous informe que la petite vérole fait des ravages dans une famille du nom de Poirier, laitier, concession de St. Joseph.

—Les autorités ont donné ordre à la police de s'enquérir des endroits et du nom des particuliers où la petite vérole sévit, d'en faire rapport immédiatement et d'avertir les familles atteintes de ce fléau qu'elles seront dénoncées.

Aux boulangers de cette ville.—Depuis plus d'un mois la farine est baissée de quarante centins par quart, et quelques boulangers s'acharnent encore à vendre le pain un chelin. Quelqu'autres plus charitables l'ont diminué de suite et le ve de dix-huit centins. Il est un fait notoire, c'est que, dans notre ville le pain se vend toujours deux et même quelques fois quatre centins plus cher qu'à Québec. Pourtant les boulangers de cette ville, devraient être capable de le vendre aussi bon marché que ceux de la rive opposée, à part quelques-uns qui le vendent au même prix.

Rumeur.—Les journaux font circuler depuis quelques jours la rumeur que l'hon. Turcotte à l'intention de résigner son siège comme orateur de l'Assemblée Législative.

COURRIER DE QUEBEC.

Retraite.—La retraite des jeunes gens à la Congrégation de la Haute-Ville est commencée hier soir; elle se terminera dimanche prochain. Le Rév. P. Lopintau en est le prédicateur.

Amélioration.—La compagnie du gaz vient de remplacer tous ses vieux compteurs par des nouveaux qui ont été soumis à l'inspection d'agents nommés par le gouvernement.

Pour Montréal.—L'hon M. Paquet est parti hier, par le chemin de fer du Nord, pour Montréal.

Pavillon des patineurs.—Avec la bienveillante permission du Lt. Col. Strange, le corps de musique de la Batterie B jouera ce soir, au pavillon des patineurs, Grand-Allée.

Fonds de Secours des Irlandais.—On a collecté jusqu'à ce jour le joli montant de \$6,707.58 pour ce fonds.

L'église St.-Patrice.—Le Mercury annonce que dimanche, le Rév. P. Henning a averti ses ouailles qu'il ne tolérerait plus que les Irlandais catholiques aillent à d'autre église que celle de St.-Patrice, car, a-t-il dit,

un si grand nombre d'Irlandais vont aux églises canadiennes-françaises qu'ils gênent les assistants de ces églises.

Chute.—Ces jours derniers, un individu est tombé près de l'escalier de la rue de la Couronne, et dans sa chute il s'est frappé la tête sur la glace. Quelques passants le relevèrent et le reconduisirent chez lui en voiture. Il a reçu quelques contusions.

Prosperité dans les affaires.—MM. Fortin, Contant et Cie, occuperont bientôt la factorerie de chaussures de MM. Woodley dans le Quartier Montcalm. La bâtisse est à subir les améliorations nécessaires.

L'Union St. Joseph.—Les membres de cette association ont célébré la fête de leur saint Patron à l'église St. Sauveur. A 9 1/2 heures, le corps de musique de l'Union Musicale en tête furent en procession à la rencontre de leur digne président M. Kérouaek.

L'intérieur de l'église était richement décoré. Des draperies suspendues à la voûte descendaient gracieusement le long des colonnes. Le sanctuaire était aussi arrangé avec un goût exquis.

Le président de l'Union St. Joseph de Québec accompagné du président de cette association à Sillery, et celui de Beauport, prirent place sur un estrade, qui avait été dressée dans le le bas-choeur.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur, madame Robitaille, l'hon. J. E. Gingras occupaient des sièges dans bas-choeur.

Le R. P. Paquin officiait, assisté par les RR. PP. Ouellet et Dazé, agissant comme diacre et sous diacre.

Un sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Tortel de St. Sauveur. Les sociétés chorales se sont acquittées de leur partie d'une manière admirable. On a admiré surtout un solo de M. R. Lyonnais sur la sexophone.

A l'issue de la messe les membres de l'Union St. Joseph se rendirent à la sacristie, et là M. Kérouaek présenta à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse fort flatteuse. Une autre adresse fut présentée au R. P. Laze, chapelain de l'Union St. Joseph.

Une idée au conseil de Québec. Depuis un certain temps la glace à du cours dans plusieurs grandes villes de la république américaine. On en fait des vases pour les soirées de divertissement. Ils servent à contenir des huîtres qui ont aucune difficultés à se garder bien froide. A Philadelphie, un sculpteur emploie près de 4,000 livres de glace par semaine il en fait des personnages avec un atlas géographique sur son dos et vend ces modèles depuis \$2 à \$5 Ces images durent après deux heures dans une chambre chaude, sans fondre.

La jeune fille disparue ces jours derniers.—Enfin le détective Delisle est parvenu à trouver, dans une maison respectable du faubourg St. Jean, la jeune fille de Beauport disparue depuis une douzaine de jours. La cause de sa disparition était la crainte de partir avec ses parents pour le lac St. Jean; elle préféra s'engager dans dans la ville comme modiste. Elle est majeure, mais son père désirait savoir où elle était avant de partir.

Institut Canadien.—Ce soir, le 9 du courant à 8 heures p. m., M. T. P. Bedard donnera dans les salles de l'Institut Canadien une conférence intitulée: "Première administration du comté de Frontenac [1672-1682]. Le public est admis.

Pour la St.-Jean-Baptiste.—Dimanche après-midi il y a eu une réunion des ferblantiers au Patronage pour s'occuper de la fête du 24 juin. M. Adolphe Huot, fut appelé à présider l'assemblée et MM. David Rousseau et Octave Plante furent appelés à agir comme secrétaires. Des discours bien appropriés à la circonstance furent prononcés. Après quoi un comité fut nommé pour s'occuper spécialement de la souscription pour aider à faire construire un char allégorique. L'assemblée a été très enthousiaste.

—Le cercle Frontenac fait des préparatifs considérables pour la fête du 24 juin. Les membres de ce cercle doivent ouvrir la marche de la procession sous la direction du grand Maréchal; portant le costume de la Cour de Louis XIV, et montés sur des chevaux richement caparaconés. Ils

ont donné l'ordre pour la confection d'un magnifique drapeau et nous pouvons dire que le Cercle Frontenac figurera certainement avec beaucoup d'éclat en tête de notre prochaine démonstration nationale.

États de comptes public

Nous publions un sommaire des dépenses pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1881, comme suit:

Table of public accounts with columns for category and amount. Includes items like Dette Publique, Coût de l'Administration, Gouvernement civil, etc.

Revenus.

Table of revenues with columns for category and amount. Includes items like Douanes, Droit, Mesurage de bois, Poids et mesures, etc.

Total Capital: \$13,223,366 67

Total: \$38,230,570 65

Ceci démontre une diminution, dans les estimés tel que compare avec la dernière année de 4,701,949 00. Montant pour le chemin du Pacifique: 8,761,000 00. Contre en 1878: 6,910,000 00. \$200,000 sont demandées pour le recensement, les estimés supplémentaires, \$16,000 pour l'artillerie et \$100,000 pour le fond de secours des Irlandais.

FAITS DIVERS.

Election de Rimouski.—Monsieur J. Bte Marin a été pour la 3e fois réélu maire de la paroisse de St. Germain de Rimouski. Nous félicitons M. Martin de la confiance dont il jouit dans sa paroisse.

Personnel.—M. J. U. Gaegory, du département de la marine, était à Sorel ces jours derniers pour voir si es améliorations que l'on fait aux phares-flottants du lac St. Pierre, sont correctes. Ces phares sont sur le chantier de de M. Lussier et c'est M. Dauphinais qui est chargé de faire les réparations.

Ordnations.—Dimanche, le 22 février dernier, Mgr. de Rimouski a fait à la Cathédrale les ordinations suivantes:

Sous-diacre.—M. Louis Joseph de Champlain.

Diacres.—MM. Pierre Brillant, Hilaire-Jules Bernier, et François-Xavier Gravel.

Pêtre.—M. Joseph-Adolphe Desjardins dit Charbonnier. M. Ad. Desjardins est un ancien zouave pontifical, qui a assisté à la prise de Rome en septembre 1870.

Deux bons bûcherons.—Deux hommes seuls ont coupé 300 billots dans une journée à Roscommon, Falls, ce sont deux canadiens du nom de Joseph et David Thibault, deux frères, fils de feu J. Bte. Thibault, ancien cultivateur de Bécancour, comté de Nicolet.

Ce n'est pas tous les jours qu'ils en feront autant.

Encore le mouvement perpétuel.—Le grand problème du mouvement

perpétuel vient enfin d'être résolu par deux mécaniciens du comté de Marion, Ohio, qui prétendent avoir éclairé le mystère et avoir inventé un engin à mouvement perpétuel et assez puissant pour faire fonctionner toute espèce de machine. Les inventeurs, Wm. S. Osborne et Wm. F. Hyette gardent leur secret avec beaucoup de discrétion et on n'a pu encore obtenir de détails précis.

Quelqu'un qui a vu, jeudi dernier le modèle construit à Marion, dit que tous les mouvements sont contenus dans une grande roue en fer, que cette roue se met en mouvement d'elle-même et possède une force motrice extraordinaire.

Aussitôt que des lettres-patentes seront obtenues, la machine sera exhibée au public.

Encore un vol de cadavre.—Nous lisons dans la Patrie: Vendredi dernier, le père d'une jeune fille récemment décédée à Edwardsburg trouva près de la fosse de sa fille un papier sur lequel était imprimé une prière. Il examina la fosse et s'aperçut que le cadavre de sa fille avait été enlevé. On prétend que le corps a été transporté à Montréal. Les autorités ont pris l'affaire en mains.

Bulletin Judiciaire.

COUR DE POLICE

Hier, à cette cour, jugement a été rendu dans la cause prise en délibéré, il y a quelques jours, pour vente de poisson sans inspection. Le défendeur a été condamné à une piastre d'amende et les frais.

COUR DE RECORDER, QUEBEC.

Victor Fradet, jurant et se querellant, rue Ste. Marie, un mois de prison. A. Lejabelle, ivre, deux mois. Chs. Lacombe, pour insulte à Elzéar Lapierre, \$2 d'amende et les frais, ou 15 jours de prison. Plusieurs jugements pour cotisations sont rendus.

Naissance.

A Rimouski, le 5 courant, Madame C. F. Lapointe, un fils.

Deces.

A St. Modeste, le 25 février dernier, à l'âge de 58 ans, Narcisse Miville, éc. Maître de Poste de cette paroisse, décède à la suite d'une longue et douloureuse maladie, seufferte avec résignation à la volonté de Dieu.

ACTE DE FAILLITE 1875.

ET SES AMENDEMENTS.

GEORGE CARRIER de la Ville de Lévis, Boucher et Commerçant.

vs

JACQUES JOBIN, de la ville de Lévis Marchand de bois

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

ALFRED LEMIEUX, Syndic.

Lévis, 9 mars 1880.

Alfred Lemieux

SYNDIC OFFICIEL

pour la cité de Québec, et les comtés de Lévis, Lotbinière, Québec, Montmorency et Portneuf.

Bureau, No. 28, RUE ST. PIERRE, QUEBEC.

24 fev. 1880

On se charge des réparations quelconques aux faurures. Le tout dans les derniers goûts et à des prix excessivement réduits

L. S. Robitaille

CHAPELLIER ET MANCHONNIER

16, COTE DU PASSAGE

LEVIS.

Se charge de la confection de Casques pour hommes, femmes et enfants, Manchons, Bous, Palatines, etc., de toute sorte, Garnitures en fourrures, etc., etc., Bourse pour dames et enfants en Kriemer, Astracan, Mouton, Lapin, etc.

Peaux d'Ours, Robes de Loup, de Buffle et autres, pour voitures. Mitaines pour hommes, femmes et enfants, Souliers de Chevreuils de toute grandeur. Peilasse de Kreimer, d'Ours, de Chasse et de Mouton.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Jean-Baptiste Carrière contre Michel Audet dit Lapointe.—Une terre située en le 7e rang du township de Frampton, avec maison et autres bâtiments dessus construits. Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, à Ste. Hénéline, le 11 mars, à 11 heures a. m.

Magloire Bégin contre Hubert Lemieux.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-David de l'Aube-Rivière, de 40 pieds de front—avec maison et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint David, l'Aube-Rivière, le 16e jour de mars, à deux heures de l'après-midi.

—David Bouchard; contre Guillaume Coay.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, de 31 pieds de front sur 5 perches de profondeur—avec la maison dessus érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse Saint-Joseph de la Pointe Lévis, le 16e jour de mars, à dix heures du matin.

ACTE DE FAILLITE 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

G. IGNACE COUTURE,

Failli.

Par lequel sera vendu, MERCREDI, le DIN du courant, au magasin du Failli, Côte du Passage, tout le fonds de commerce, comprenant épicerie, barriques peintes, canistes pour the, balances et poids, etc., etc.

Aussi un cheval, voitures d'été et d'hiver, peau de buffle, etc.

Vente à DIN heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic Officiel.

Lévis, 8 mars 1880.

A LOUER.

Une magnifique résidence située vis-à-vis la barrière du village Lauzon; Conditions faciles. S'adresser à M. Georges Fafard, rue St. Joseph.

A vendre ou a louer

La propriété actuellement occupée par M. L. Lavallière, cordonnier, bon poste pour le commerce, où il y a trois logements privés et un magasin.

—Aussi—

La bâtisse ci-devant occupée par M. Aug Vallières, cordonnier, et M. Gilbert Carrier au pied de la Côte Davidson dans laquelle se trouve deux bons postes pour le commerce ainsi que deux logements privés.

Le tout à vendre ou à louer. Pour autres informations S'adresser à GILBERT CARRIER.

Contrats des Malles.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues jusqu'à MIDI,

VENDREDI, 19 MARS 1880

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er JUILLET 1880.

CACOUNA et la STATION du CHEMIN de FER, deux fois par semaine;

CHARGES ROAD STATION et LEEDS, trois fois par semaine;

GREEN RIVER et ST. ANTONIN, trois fois par semaine;

GREEN RIVER et ST. MODESTE, trois fois par semaine;

LAC BEAUFORT et QUEBEC, deux fois par semaine;

LAUZON et LEVIS, deux fois par semaine;

LAVAL et QUEBEC, trois fois par semaine;

LEEDS et WEST BROUGHTON, trois fois par semaine;

LA STATION DE LISLET et S.T. CYRILLE, deux fois par semaine;

ST ANSELME et STE. CLAIRE, sept fois par semaine;

ST. ELZEAR et ST. SYLVE-TPR East, une fois par semaine;

ST. SAMUEL DE GAYHURST et VALLEFORT, une fois par semaine;

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux de Postes ci-dessus mentionnées et aux Bureaux intermédiaires. WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes.

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST.

Chemin de Fer Q., M., O. et O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après LUNDI, le 12 Janvier les trains laisseront le Dépôt d'Hochelega, comme suit :

Train Express pour Hull à 9.30 et 4.30 Arrivant à Hull à 2.00 P.M. et 9.00 Aylmer à 2.35 P.M. et 9.35 A.M. P.M. Train Express de Aylmer à 8.15 et 3.35 Hull à 9.20 et 4.20 Arrivant à Hochelega à 1.50 P.M. et 8.50 Train pour St. Jérôme à 5.00 P.M. Train de St. Jérôme à 7.00 A.M.

Les trains laissent la station de Mile End 10 minutes plus tard. Magnifiques Chars Palais sur tous les trains passagers. Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes, Montréal. Billets en vente à l'Office de Starnes, Leve & Alden, Agents des Billets, Bâtiment des Franc Maçons, vis à vis l'hôte St. Louis, Québec. Bureaux—202, rue St. Jacques, et 158 rue Notre Dame, Montréal.

C. A. SCOTT, Surtant. Général Div. de l'Ouest C. A. STARK, Agent en. pour Fret et Passagers. 12 janv. 1880.

Chemin de Fer Q., M., O. et O. DIVISION DE L'EST.

A partir de LUNDI, le 2 février, les Trains sur cette division marcheront comme suit :

Malle quotidienne Accommodation quotidienne. Laisse Québec... 9.30 A.M. 5.30 P.M. T. Rivière 12.45 P.M. 4.00 A.M. Arrive à Montréal 4.10 P.M. 9.50 A.M. Ottawa... 9.00 P.M. 1.30 P.M. Boston... 8.25 A.M.

AU RETOUR :

Laisse Boston... 5.30 P.M. Ottawa... 9.10 A.M. Montréal... 2.15 P.M. 5.20 P.M. T. Rivière 6.25 P.M. 4.15 A.M. Arrive à Québec 9.25 P.M. 9.00 A.M.

Starnes, Leve & Alden, Agents de billets, en face de l'hôtel St. Louis Québec. Pour plus amples informations s'adresser à

J. T. FAINE, Agent Général des Passagers 31 janv 1880.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 16 fév. 1880.

T. DROLET Horloger et Bijoutier 125, rue du Pont, St. Roch QUEBEC

Toutes commandes de réparations seront exécutées sous le plus court délai. 19 février.



Avis public.

Chemin de fer de LEVIS et KENNEBEC.

Avis est par le présent donné que le bureau principal de la compagnie du chemin de fer de Levis et Kennebec, est à St. Joseph, Beauce. O. E. PARADIS, Secrétaire. 6 fév. 1880

A VENDRE OU A LOUER.

Plusieurs propriétés à vendre ou à louer, à des conditions faciles, ainsi que plusieurs mille piastres à prêter. S'adresser au bureau de la Société de Construction Permanente de Lévis. 26 déc. 1879.

Venant d'être reçu.

20 doz. de Chapeaux en feutre pour hommes AUSSI : 30 pièces de Tweed dans les derniers goûts qui seront vendus à des prix qui défient toute compétition.

F. Giguere Coin des rues Claire Fontaine et St. Jean, près de l'église. 19 février.

ALFRED LEMIEUX Syndic Officiel AGENT D'ASSURANCES

BUREAU DE COLLECTION No. 25, Côte du Passage, Lévis.

Assurance sur la vie, contre le feu et contre les accidents pris à des taux raisonnables. Collection de comptes, billets, etc. faite le plus promptement possible



Traverse entre Québec et Lévis

Le temps, la glace et les circonstances permettant le vapeur PRINCE-EDOUARD, laissera

Table with columns for Québec and Lévis, showing departure times for A.M. and P.M. for routes to Lévis and Ken.

LES DIMANCHES Québec—7, 9, 10, 11, 30, 1, 2, 3, 4, 5, 6. Lévis—6, 30, 8, 30, 10, 30, 12, 1, 30, 2, 30, 4, 30, 5, 30.

Maisons à vendre

Une maison à deux étages, avec hangar, située rue Guenet, près de l'église Notre-Dame, ci-devant appartenant à Joseph Bégin, boucher et commerçant. Une maison à trois étages, avec hangar et établis sur la rue St. George, en dehors des limites de la ville, et occupée actuellement par J. Bégin, commerçant. Une maison à une étage située sur la rue Jodoin, dans le village Lennox, et occupée actuellement par George Lemieux. Conditions faciles. S'adresser à ALFRED LEMIEUX, Lévis 16 février 1880.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

Des soumissions pour la construction des second 100 milles sur la section Ouest de la Rivière-Rouge, seront reçues par le sousigné jusqu'à midi, lundi, le 29 mars prochain.

La section s'étendra du bout du 48ème centrat—près des limites à l'ouest de Manitoba—jusqu'à côté Ouest de la Vallée de Bird-tail Creek. Les soumissions devront être faites d'après les formules imprimées, lesquelles, avec toutes autres inf. rations, peuvent être obtenues au bureau des ingénieurs du chemin de fer du Pacifique Canadien, à Ottawa, et Winnipeg, le et après le premier de mars prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des chemins de fer et Canaux, Ottawa, 11 fév. 1880.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

Soumissions pour matériel roulant.

On demande des SOUMISSIONS pour fourniture d'un matériel roulant devant être livré sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir :

- 20 Engins Locomotives. 16 Chars de première classe (dont une partie en traverse). 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverse). 3 Chars Express et à bagage. 3 Chars pour maille et à fumier. 240 Chars à fret. 100 Plateformes. 2 Charrues à aile. 2 Charrues à neige. 2 Flangers. 4 Chars à mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance au Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la province de Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e jour de MARS prochain.

Les soumissions seront reçues par le sousigné jusqu'à MIDI, JEUDI, le premier JUILLET prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Dépt. des Chemins de fer et des Canaux, Ottawa, 7 fév. 1880.

CONTRAT POUR TRAVERSES.

Des soumissions à adresser aux sous-signés, à leur bureau, St. Joseph, Beauce, à Lévis, ou à l'hôtel Russell, Québec, pour les travaux et livraisons, le ou avant le premier mai prochain, de : 50 000 traverses de bloc carrés 12x12 pouces d'épinette ou épinette rouge. 500 poteaux de télégraphie, en cèdres pour être livrés aux différentes places désignées dans le contrat, le long de la ligne entre St. Joseph et St. François, Beauce. Les traverses doivent être de cèdre ou de cèdre.

FOSTER, LABERGE & ROBERGE, Contracteurs. Hotel Russell, Québec, 7 février 1880

A VENDRE

Un terrain de 50 pieds de front sur 150 pieds de profondeur avec une maison dessus construite ainsi qu'un poupois tout près de la maison ; occupée actuellement par M. Rodrigue, rue St. Etienne, Quartier Notre Dame, Lévis. Pour autres informations s'adresser à Mlle E. SEILLEN, Propriétaire, Côte du Passage, Lévis

BELLEAU et STAFFORD

AVOCATS Bureaux Lévis, No. 6, Côte du Passage Québec : No. 130, l'Écluse de la Montagne. I. N. Belleau, L. Stafford.

CHEMIN DE FER Intercolonial.

Des SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné, seront reçues jusqu'au 10 MARS 1880,

pour tout ouvrage comprenant le nivellement de la branche de la Rivière-du-Loup, à Lévis.

Des spécifications et formules de soumissions peuvent être obtenues au bureau des ingénieurs à Moncton, au bureau de la station maître, à St. Jean, Halifax et à Lévis, ainsi qu'au bureau de l'agence, n° 120, rue Saint-François-Xavier, Montréal.

Les formules doivent être adressées "Soumission pour le nivellement de la branche de la Rivière-du-Loup"

Les soumissions qui ne seront pas faites suivant les formules imprimées fournies, et qui ne seront pas accompagnées d'un chèque de \$1000, qui leur seront remis si leurs soumissions n'est pas acceptée, ne seront pas prises en considération.

Pour assurer l'exécution du contrat, une garantie suffisante sera requise, par un dépôt soit en numéraire, soit en obligations publiques ou municipales, soit en actions de Banque, d'un montant de quatre mille piastres.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER, Surintendant en chef Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B. 7 fév. 1880.

Remède Spécifique de Gray!

Le GRAND TRADE MARK remède au TRADE MARK. Un guérison infailible pour la faiblesse séminale, Before Taking la sperma Before Taking torrhée, im-

puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses : perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada.

En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, Lévis, et à Québec chez tous les droguistes, en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications. 21 nov. 1879.

Chemin de fer Intercolonial. ARRANGEMENT

SAISON D'HIVER 1879 - 80.

A PARTIR DE LUNDI LE 17 NOVEMBRE et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partent et arriveront à la Station de Lévis, comme suit :

Express de Halifax et St. Jean... 8.15 a.m. 8.00 a.m. Train d'accommodation et maille... 9.15 " 9.00 " Train de Fret... 7.30 p.m. 7.15 p.m.

Arrivé. Express de Halifax et St. Jean... 7.15 p.m. 7.00 p.m. Train d'accommodation et maille... 4.00 " 3.45 " Train de Fret... 4.52 " 4.37 "

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN demeureront à Moncton, le dimanche, lorsque ceux de Halifax resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef Bureau du Chemin de Fer. Moncton, 14 nov. 1879.

HEURES DES MALLS

Reques. Malls. Classes. A. M. P. M. ONTARIO. A. M. R. A. 6 15 8 00 10 20 Ottawa par chemin de fer du Nord (3) 3 00 Par le Grand-Tronc 6 00 8 00 10 20 Province d'Ontario (4) 3 00 QUEBEC.

8 00. Arthabaska, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, townships de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours a... 6 00 Station de la Chaudière... 6 15 8 50 10 20 Cité de Montréal et ouest par chemin de fer tous les jours a... 3 00 P. M. 4 00 8 00 10 20 Sorrel et Trois-Rivières par chemin de fer, tous les jours. à 3 00 p. m. 6 00 Leeds, Mégantic tous les jours à 6 15 8 00... Saint-Giles et Saint-Sylvestre, les mardis, jeudi et samedis a... 6 00 ... 7 30 Pour la Rivière-du-Loup, par chemin de fer, entre Québec tous les jours. 8 00 ... 7 45 Par l'express, à l'est de la Rivière du Loup. Les comtés de Gaspé et Bonaventure, et les provinces de Nouveau-Brunswick, Nouv.-Écosse, Ile du Prince-Edouard, St. Jean, N. B., et Bermuda, via Halifax, par le chemin de fer intercolonial, tous les jours b à 6 45... Moulins de la Chaudière 6 00...

MALLS LOCALES.

10 30... Comtés de Beauce et Dorchester par chemin de fer de Lévis et Kennebec, tous les jours... 2 00 8 30... Beauport et Saint-Michel, tous les jours... 4 45 8 30 3 00 Bienville, Lennox et St. Joseph Indian Cove 1 fois par jour 8 00 4 45 Lévis, 3 fois par jour 8 00 Midi 4 45 8 00 4 30 Québec-Sud, deux fois par jour... 6 30 4 45 ... 3 00 New-Niverpool et St. Jean-Chrysothème, 2 fois par jour 8 00 4 45 8 00 2 30 Spencer Cove deux fois par jour... 8 30 3 00 Sillery Cove... 8 00 ... St. Sauveur, St. Roch, quatre fois par jour... 8 30 2 30 10 30 5 00 Faub St. Jean... 8 30 2 30 5 00 9 00... Berzerville et Cap Rouge 3 30 St.-Foy... 4 45 Rive Sud Ouest St. Nicolas, jusqu'à Bécancour, tous les jours... 8 00 ... 8 00 10 20 Rive Nord Ouest, Ancienne Lorette jusqu'aux Trois-Rivières, et Berthier tous les jours... 3 00 8 00... Rive Nord Est, Beauport, jusqu'à St. Joseph, les comtés de Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay Chaudière tous les jours par terre à... 9 30 8 00... Ile d'Orléans, les lundis, mercredis et vendredis... 2 30 8 00 10 20 Bourg-Louis, St-Raymond, Pont-Rouge, tous les jours... 3 00 ... 10 20 Ste. Catherine, les mardis, jeudis, samedis à... 3 00 10 00... Valcartier et Stoneham les mercredis et samedis... 2 00 10 00... Laval et Lac Beauport, les mercredis et samedis... 2 00 10 00... Charlesbourg, Lorette, St. Ambroise, tous les jours à... 2 00

ETATS-UNIS.

5 30... Boston et New-York, etc., tous les jours. 6 00

INDES OCCIDENTALES

Lettres etc., payées d'avance, voie de New York sont expédiées tous les jours à New-York d'où les mails sont expédiés... 8 45 La Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane à New-York, tous les jours... 6 15 D'où les mails sont expédiés chaque jour... Pour Saint Thomas, les Indes Occidentales jusqu'à New-York... 6 00 (D'où les mails sont expédiés le 23 de chaque mois)

GRANDE-BRETAGNE.

Par la voie canadienne, les samedis à... 11 30 Par les vapeurs de la ligne Cunard, voie de New-York, les lundis... 6 15 a—Sac des mails p. chars ouvert jusqu'à... 6 30 P. M. b—do do 6 45 A. M. c—Sac supplémentaire à... Midi

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la poste 15 minutes avant la clôture de chaque maille. Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées à 6 a. m., 10 a. m., 1 30 p. m. et 5.45 p. m.

Livré par les facteurs de la ville, à 8.30 a. m., 10.30 a. m. et 2.30 p. m. J. B. PRUMSAU, Maître de poste.